

Classe à horaires aménagés Musique vocale (CHAM) de la 6^e à la 3^e

Enseignement musical intégré au collège pendant le temps de classe et dispensé par les professeurs artistiques au Conservatoire. Ce choix est incompatible avec d'autres options au collège. Les enfants n'ayant pas suivi de classes artistiques à l'école primaire peuvent candidater.

Enseignement musical hebdomadaire (6 heures réparties entre le collège et le conservatoire)

- Education musicale générale et technique : 3h
- Chant choral collectif : 2h
- Formation vocale : 30 min
- Ateliers d'expression vocale et corporelle : 30 min

Informations pratiques

- Enseignements gratuits

24 élèves par niveau

Candidatures

- Jusqu'au 31 mars 2024 pour la rentrée 2024/2025
- Les fiches de candidatures sont à retirer dans les écoles en version papier, ou sur le site internet du conservatoire <https://conservatoire-mulhouse.fr> Rubrique : Education artistique et culturelle.

Conditions d'admission

Les élèves candidats seront soumis à une audition organisée les lundi 15 et mardi 16 avril 2024. (voir notice de la fiche de candidature).

La commission de recrutement s'assurera de la motivation et des capacités des candidats à suivre avec profit la formation dispensée durant les 4 années qui la compose.

L'affectation en Classe à horaires aménagés est soumise à l'acceptation de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) et ne sera effective que lorsque vous aurez reçu l'avis d'affectation de la DSDEN par le biais de l'établissement scolaire (juin 2024).

Établissement partenaire :

Collège Kennedy – quartier Centre
21 rue des Franciscains 68100 Mulhouse
03.89.42.00.07- ce.0680105V@ac-strasbourg.fr

Contact :

Conservatoire de Mulhouse
Quentin BUSSMANN, coordinateur de l'EAC
03.69.77.65.00 – quentin.bussmann@mulhouse.fr